

[Traduction]

LES PEINES CORPORELLES DANS LES PÉNITENCIERS

Question n° 718—**M. Orlikow**:

1. Combien de fois a-t-on infligé des peines corporelles dans les institutions fédérales au cours de chacune des dix dernières années?

2. A combien de prisonniers a-t-on infligé le châtiment corporel plus d'une fois?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): 1 et 2. Dans les institutions fédérales, la peine corporelle est infligée par ordre de la cour et comme sentence rendue par un comité institutionnel de discipline.

La peine corporelle, par ordre de la cour, a été infligée comme suit: 1957, 28; 1958, 14; 1959, 7; 1960, 17; 1961, 6; 1962, 11; 1963, 9; 1964, 22; 1965, 3; 1966, 3; total: 120.

Dans 34 de ces cas, la peine corporelle a été infligée en deux occasions ou plus, telle qu'ordonnée par la cour.

La peine corporelle, comme sentence rendue par un comité institutionnel de discipline, a été infligée comme suit: 1957, 15; 1958, 16; 1959, 24; 1960, 12; 1961, 67; 1962, 18; 1963, 96; 1964, 26; 1965, 7; 1966, 32; total: 313.

17 de ces détenus ont subi le châtiment corporel plus d'une fois.

Selon les dispositions de la loi sur la libération conditionnelle, la Commission des libérations conditionnelles peut, sur demande, révoquer ou suspendre toute sentence de fouet ordonnée par le tribunal.

A partir de 1967 et sauf suivant une nouvelle directive l'exécution d'une sentence de correction au moyen d'une courroie, ordonnée par un Comité institutionnel de discipline, ne pourra être faite à moins et avant qu'elle ne soit approuvée par le Commissaire des pénitenciers, sauf lorsqu'un détenu est trouvé coupable d'avoir participé à un comportement collectif de sédition qui dépasse les méthodes normales de contrôle et que l'utilisation immédiate de la peine corporelle peut rétablir l'ordre.

LES RUBRIQUES DES ÉTUDES SOLLICITÉES PAR L'ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES EN RELATIONS OUVRIÈRES

Question n° 828—**M. Allmand**:

1. Quels sont les titres des études entreprises par des ministères du gouvernement fédéral pour le compte de l'équipe spécialisée en relations ouvrières, et qui en sont les auteurs?

2. Quelles autres études, encore non commandées ou attribuées, font partie de ce programme de recherche?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Tous les détails relatifs au programme de recherches de l'équipe spécialisée en relations de travail, y compris les titres des études entreprises par les ministères du gouvernement fédéral et les études qui n'ont pas été commandées ou at-

tribuées, se trouvent à l'Appendice B du Rapport sur l'état des travaux qui a été déposé à la Chambre le 29 février 1968.

*L'ÉTUDE SUR LA CRÉATION D'UNE RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Question n° 867—**M. Southam**:

Lorsque le gouvernement décidera de faire exécuter une étude conjointe en vue d'instituer une région de la capitale nationale, songera-t-il à inviter des représentants de chacune des dix provinces du Canada qui participeront à cette étude afin d'examiner minutieusement la question?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, voici la réponse à la question n° 867, marquée d'un astérisque:

Cette affaire a été discutée avec tous les premiers ministres provinciaux qui sont convenus que les gouvernements de l'Ontario et du Québec ainsi que le gouvernement fédéral institueraient un groupe d'étude concernant la région de la capitale nationale et que les autres gouvernements provinciaux seraient tenus au courant de tous les événements importants à ce sujet. Le groupe d'étude s'est déjà réuni un certain nombre de fois.

*LES SUBVENTIONS, CONTRATS, ET LE RESTE, DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À LONDON

*Question n° 907—**M. Irvine**:

1. Quel est le montant global des allocations, des subventions et des contrats fédéraux dont ont bénéficié la ville de London et ses organismes, y compris la Commission des services d'utilité publique, la Commission scolaire, les hôpitaux, les foyers pour vieillards et les maisons de repos, pendant les années 1965, 1966 et 1967?

2. Quel est le montant global des allocations, des subventions et des contrats fédéraux dont ont bénéficié les établissements d'enseignement, y compris l'Université Western Ontario, pendant la même période?

3. Quel est le montant global des allocations, des subventions et des contrats fédéraux dont ont bénéficié les entreprises industrielles, les entreprises commerciales et les autres entreprises de services de la ville de London pendant la même période?

4. Dans chaque cas, indiquez le nom du bénéficiaire ainsi que le montant de chaque contrat, allocation ou subvention.

[Français]

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Il n'est pas possible de fournir un relevé global des dépenses gouvernementales selon les municipalités, les circonscriptions électorales et autres entités du genre. Le gouvernement n'établit pas ses prévisions budgétaires sur une telle division, ni n'enregistre ses dépenses de cette façon.

Il serait possible de donner des renseignements sur les dépenses quand un ouvrage, un programme ou un bénéficiaire précis est mentionné dans la question. Évidemment, ceux-ci, dans certains cas, se rattachent à une municipalité ou à une circonscription électorale particulière.